

Les cadeaux fiscaux qui ont ruiné la France

Sous le titre « Ces dix années de cadeaux fiscaux qui ont ruiné la France », Laurent Mauduit a publié, le 25 juillet 2010, dans Médiapart (<http://www.mediapart.fr/>) un excellent dossier mettant en évidence comment, sur la décennie 2000, les différents gouvernement français ont utilisé la fiscalité pour participer au transfert de ces fameux dix points de PIB (quelque 200 milliards € en 2010), largement documentés par l'OCDE, la Commission européenne ou le FMI et dont La Lettre du Conseil scientifique d'Attac-France a rendu compte, en faveur des revenus du capital et au détriment de ceux du travail. On sait que la présidence de Nicolas Sarkozy accentue largement le mésusage de l'instrument fiscal.

Dans la présente période de lutte intense pour la défense des retraites et celle de la sécurité sociale à propos desquelles on nous rebat les oreilles sur la nécessité de trouver des ressources à hauteur de dizaines de milliards mais surtout d'en diminuer les dépenses, comment donc expliquer que cette « cagnotte », qui se chiffre en centaines de milliards, n'est jamais abordée véritablement par les « responsables ? Comment donc, en effet, autrement que pour préserver, voire accroître, les privilèges des propriétaires du capital ?

Outre la dizaine de graphiques décrivant le processus, Laurent Mauduit nous offre le confort d'un accès direct à trois rapports, totalisant 500 pages environ et permettant d'asseoir les démonstrations, celui de Jean-Philippe Cotis et Paul Champsaur en 2010 relatif à « La situation des finances publiques », la même année, le « Rapport d'information » rédigé pour l'Assemblée nationale par le député UMP Gilles Carrez, et en 2009 « Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée », publié par le Conseil des prélèvements obligatoires.

Laurent Mauduit donne ainsi à voir, de manière synthétique, la dégradation des finances publiques, dégradation dont la raison première n'est pas, contrairement au leitmotiv sans cesse seriné, la « crise » mais bien, d'abord et avant tout, la baisse des contributions des riches et des grandes entreprises.

Premier constat : la dette publique française qui approche aujourd'hui 80 % du PIB du pays se serait établie à 60 %¹ si, très modestement, les règles fiscales prévalant jusqu'à la fin de 1999 avaient été maintenues ! Conséquence qui, comme l'indiquent l'actuel directeur général de l'INSEE et son prédécesseur, aurait conduit à économiser 0,5 % du PIB en charge d'intérêt ; soit à peu près le déficit annuel de la sécurité sociale -réputé tel- des dernières années, et sensiblement plus si on compare les chiffres sur l'ensemble de la décennie 2000².

Deuxième constat : plus de la moitié des baisses d'impôt de la décennie a eu trait à l'impôt sur le revenu. En la matière, l'injustice est double. D'une part, on sait qu'il s'agit du seul impôt progressif, c'est à dire celui qui sollicite les citoyens dans une mesure qui croît avec leurs revenus. C'est la démarche totalement inverse de celle qui est utilisée pour les taxes proportionnelles, comme la TVA, qui prélèvent sur chaque contribuable exactement le même montant pour l'achat d'une baguette de pain laquelle pèsera de manière très différente en fonction des revenus dudit contribuable. Plutôt que de ne représenter que moins de 16 % des recettes brutes de l'État, l'impôt progressif devrait, au contraire, être très largement majoritaire. C'est la condition pour que l'impôt remplisse un de ses rôles importants qui est de participer à la réduction des inégalités. D'autre part, en France, l'état des lieux actuel eu égard à cette mission, est particulièrement désastreux puisque la moitié, la plus fortunée évidemment, des contribuables seulement, est assujettie à l'IRPP. Cela signifie que la baisse de celui-ci bénéficie aux plus riches. Le bouclier fiscal voulu par Nicolas Sarkozy en est la caricature emblématique.

1 Rappelons que le Traité sur l'Union européenne, communément dénommé traité de Maastricht) de 1992, qui a été largement dénoncé dans cette Lettre, enjoint aux États membres de maintenir leur dette publique dans la limite maximum de 60 % de leur PIB

2 Pendant la décennie 2000 le déficit de la sécurité sociale est estimé à 83 milliards € pendant que le cumul des pertes supportées par l'État en raison de la baisse des recettes fiscales est supérieur à 100 milliards €

Troisième constat : l'impôt sur les sociétés (IS) baisse. Dans les années 1980 il était en France supérieur à 50 % des bénéfices, il est aujourd'hui de 33 %. Encore convient-il de noter qu'il s'agit là du taux dit nominal, c'est à dire du taux décidé par la loi, avant toutes les réductions qui lui sont appliquées. Dans une étude portant sur la période 1982-2005³, l'OCDE observe que le taux moyen dans les différents pays de la zone, est passé de près de 38 % en 1982 à moins de 24 % en 2005. On sait, de surcroît, que la baisse s'est accentuée depuis. Pour la France, le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, note en 2009, un taux effectif de... moins de 18 %. Mais, il en va pour les entreprises comme pour les individus, les petits paient pour les gros ; en France, les entreprises de moins de 250 salariés ont versé 29 milliards € contre seulement 19 milliards € pour les entreprises de plus de 2 000 salariés ! Le rapport note, en effet, que si le taux moyen est, comme il vient d'être indiqué, de 18 %, il n'est plus que de 13 % pour les grandes sociétés. Encore convient-il de noter que, dans cet ensemble, les premiers de classe se distinguent particulièrement même si le rapport ne peut pas en rendre compte. On se souvient peut-être qu'en 2008, le groupe pétrolier Total a réalisé un bénéfice de près de 14 milliards €. Au regard de la loi, le groupe aurait dû s'acquitter de 4,6 milliards € d'impôt sur ses bénéfices, pour s'aligner sur la moyenne sur les « grandes sociétés » en France, Total aurait dû payer 1,8 milliards €. En réalité il en aurait (en effet, aussi anormal que ça puisse paraître, le montant de l'impôt d'une société de cette importance qui emploie près de 100 000 salariés est ... confidentiel) payé moins de 500 millions €, c'est à dire quelque 10 % de l'impôt légal...

Jacques Cossart
Économiste

3 <http://www.oecd.org/dataoecd/60/47/41106903.pdf>